



LICENCE Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels (en alternance)(2025-2026)

RNCP : 30126

Nom du certificateur : Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), Date d'enregistrement de la certification : 24 août 2016

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme BAC+2 ou tout diplôme reconnu de niveau 3

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Démarrage en novembre.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

La licence CAPPI vise à former des ingénieurs opérationnels capables de concevoir, optimiser et sécuriser les processus de production industriels. Les diplômés maîtrisent l'analyse des flux, l'amélioration continue, la qualité et la maintenance, afin d'accroître la productivité, de réduire les coûts et de garantir la conformité réglementaire dans des environnements variés (agroalimentaire, pharmaceutique, métallurgie...).

- Métiers ciblés : Technicien(ne) process / Responsable amélioration continue, Planificateur(trice) de production, Chargé(e) de qualité industrielle, Coordinateur(trice) de maintenance, Ingénieur(e) méthodes junior, Assistant(e) supply chain

PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Master Génie Industriel / Génie des Procédés
- Master Qualité, Sécurité, Environnement
- Master Management de la Production
- Écoles d'ingénieurs (admission parallèle)
- Mastère Spécialisé en Lean Management



ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La licence Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels en alternance est encadré par une équipe d'enseignants, capable de dispenser la formation en présentiel. Le rythme de l'alternance se compose de semaines complètes en entreprise ou à l'école.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation
Examen blanc
Etude de cas
Exercices pratiques et interactifs (écrits et oraux)

VALIDATION

Pour valider la licence, le candidat doit avoir validé les 180 ECTS répartis sur les 6 semestres ainsi que l'épreuve de soutenance du projet tutoré. En cas de non-validation d'une ou plusieurs UE, il pourra repasser les examens correspondants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

1 an, 521 heures

TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)
Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. »

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

PÉDAGOGIQUES ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite –
Réglementation ERP.

-Service Handicap du CFA Jean BOSCO :
07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr
-Service Mobilité du CFA Jean BOSCO :
mobilite@cfajeambosco.fr

LES TAUX POUR :

2024

Taux de réussite	100 %
Taux de poursuite d'étude	40 %
Taux d'interruption en cours de formation	29 %
Taux d'insertion professionnelle	38 %
Taux d'insertion dans un des métiers visés	38 %

VALEUR AJOUTÉE

-Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure
-Un point écoute pour les étudiants
-Les salles spacieuses équipées wifi
-Open space convivial
-Des formateurs professionnels
-Foyer convivial
-Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :
Mme Isabelle Leroux
Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

